



## TP Demande de devis

Fourniture de Consommables de laboratoire d'analyse de semences

MRT22001-10206

SECURALIM

MAURITANIE

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Objet de la demande</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Informations générales</b> .....	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Dispositions contractuelles générales</b> .....	<b>5</b>
3.1	Généralités .....	5
3.2	Conformité de l'exécution .....	5
3.3	Amende pour retard .....	5
3.4	Réception .....	5
3.5	Facturation et paiement .....	5
3.6	Assurances .....	6
3.7	Droits de propriété intellectuelle .....	6
3.8	Obligation de confidentialité .....	7
3.9	Gestion des plaintes et tribunaux compétents .....	7
<b>4</b>	<b>Annexes</b> .....	<b>8</b>
4.1	Annexe 1 : Spécification Techniques .....	8
4.2	Conditions générales .....	8
4.3	Caractéristiques techniques du matériel à fournir : .....	9
4.4	Annexe 2 : Fiche d'identification .....	10
4.5	Annexe 3 : Formulaire d'offre – prix .....	11
4.6	Annexe 4 : Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion .....	13
4.7	Annexe 5 : Déclaration intégrité soumissionnaires .....	15
4.8	Annexe 6 : Références des principaux commandes similaires .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
4.9	Annexe 7 : MANDAT / PROCURATION .....	16

## 1 Objet de la demande

<b>OBJET DE LA DEMANDE</b>	
Fourniture de Consommables de laboratoire d'analyse de semences	
<b>REFERENCE ENABEL</b>	MRT22001-10206

## 2 Informations générales

<b>PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL</b>		
DURANT LA PROCÉDURE	NDIAYE Djibril Saidou Acheteur Public djibril.ndiaye@enabel.be	
PENDANT L'EXÉCUTION :	BA Djiby Moussa Expert National Filières djibymoussa.ba@enabel.be	
<b>DONNEES RELATIVES à LA PROCEDURE</b>		
RÉCEPTION DES OFFRES :	DATE :	13/06/2025 à 12 h00 au plus tard
	LIEU :	L'offre doit être reçue à l'adresse ilot K lot 216, Nouakchott, Mauritanie
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES : 90JOURS		
RÉCAPITULATIFS DES DOCUMENTS À REMETTRE	<ul style="list-style-type: none"><li>- Registre de commerce/statut légal du soumissionnaire ;</li><li>-</li><li>- Procuration ou mandat de la personne autorisé à signé l'offre</li> <li>- Fiche d'identification renseigné ;</li><li>- Formulaire d'offre de prix signé ;</li><li>- Déclaration de motifs d'exclusion signé ;</li><li>- Déclaration intégrité soumissionnaires signé</li><li>- Tableau de spécification Techniques renseignés ;</li><li>- Attestation de Garantie d'une année ;</li><li>- Préciser le délai de livraison</li></ul>	
<b>DISPOSITIONS CONTRACTUELLES PARTICULIERES</b>		
DÉLAI DE LIVRAISON :	15 JOURS À PARTIR DE LA NOTIFICATION DU MARCHÉ	

LIEU DE LIVRAISON :	LABORATOIRE D'ANALYSE DES SEMENCES AU NIVEAU DU CENTRE DE RECHERCHE DE KAEDI	
LE POUVOIR ADJUDICATEUR ACQUIERT LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE NÉS, MIS AU POINT OU UTILISÉS À L'OCCASION DE L'EXÉCUTION DU MARCHÉ :	OUI	
LE FOURNISSEUR EST TENU D'ASSURER L'ENTRETIEN ET D'EFFECTUER TOUTES LES RÉPARATIONS NÉCESSAIRES POUR MAINTENIR LES FOURNITURES EN BON ÉTAT PENDANT TOUTE LA DURÉE DU MARCHÉ :	OUI	

## **3 Dispositions contractuelles générales**

### **3.1 Généralités**

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de fournitures passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

### **3.2 Conformité de l'exécution**

Les fournitures doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

### **3.3 Amende pour retard**

Tout dépassement du délai de livraison, et ce pour quelque cause que ce soit, peut entraîner par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard de livraison de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire livrer les biens par un autre fournisseur. Le surcoût éventuel est à charge du fournisseur défaillant.

### **3.4 Réception**

Il sera procédé à une réception complète au lieu de livraison sans réception partielle au lieu de production :

La réception provisoire s'effectue complètement au lieu de livraison. Pour examiner et tester les fournitures ainsi que pour notifier sa décision d'acceptation ou de refus, le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de trente jours.

Le délai prend cours le lendemain du jour d'arrivée des fournitures au lieu de livraison, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit mis en possession du bordereau ou de la facture.

### **3.5 Facturation et paiement**

L'adjudicataire envoie les factures (en un seul exemplaire) et le procès-verbal de réception du marché (exemplaire original) à l'adresse suivante :

A l'attention de Monsieur Bakary Diakité, Responsable administratif et financier Enabel-Mauritanie, îlot K lot 216, Nouakchott, Mauritanie

Seules les livraisons exécutées de manière correctes pourront être facturées.

L'adjudicataire envoie les factures (en un seul exemplaire) et le procès-verbal de réception provisoire du marché (exemplaire original)

La facture contient le détail complet des fournitures qui justifient le paiement. La facture est signée et datée, et porte un numéro et la mention « certifié sincère et véritable et arrêté à la somme totale de MRU ou EURO ..... (montant en toutes lettres) », ainsi que la référence MRT22001-10206. La facture qui ne porte pas cette référence ne pourra pas être payée.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de trente jours à compter de la date de la fin des fournitures, constatée conformément aux modalités fixées dans les documents du marché, pour procéder aux formalités de réception technique et de réception provisoire et en notifier le résultat au fournisseur.

Le paiement du montant dû au fournisseur doit intervenir dans le délai de paiement de trente jours à compter de l'échéance du délai de vérification ou à compter du lendemain du dernier jour du délai de vérification si ce délai est inférieur à trente jours. Et pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie ainsi que d'autres documents éventuellement exigés.

Lorsque les documents du marché ne prévoient pas une déclaration de créance séparée, la facture vaut déclaration de créance.

La facture doit être libellée en MRU ou en EURO.

Afin que Enabel puisse obtenir les documents d'exonération de la TVA et de dédouanement dans les plus brefs délais, la facture originale et tous les documents ad hoc seront transmis dès que possible avant la réception provisoire.

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire et le paiement sera effectué après réception provisoire/définitive de chaque livraison faisant l'objet d'une même commande.

### **3.6 Assurances**

Le prestataire fournisseur est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile » et « accidents de travail », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le fournisseur transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

### **3.7 Droits de propriété intellectuelle**

Sauf disposition contraire dans les documents du marché, lorsque l'objet de celui-ci consiste en la création, la fabrication ou le développement de dessins et modèles, de signes distinctifs, le pouvoir adjudicateur en acquiert la propriété intellectuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire protéger.

En ce qui concerne les noms de domaine créés à l'occasion d'un marché, le pouvoir adjudicateur acquiert également le droit de les enregistrer et de les protéger, sauf disposition contraire dans les documents du marché.

Lorsque le pouvoir adjudicateur n'acquiert pas les droits de propriété intellectuelle, il obtient une licence d'exploitation des résultats protégés par le droit de la propriété intellectuelle pour les modes d'exploitation mentionnés dans les documents du marché.

Le fournisseur doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens fournis.

Le fournisseur doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le fournisseur ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

### **3.8 Obligation de confidentialité**

Le fournisseur est lié par un devoir de réserve concernant les informations dont il a connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véacité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, la réglementation GDPR est d'application.

### **3.9 Gestion des plaintes et tribunaux compétents**

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire peut demander une médiation à l'adresse email [complaints@enabel.be](mailto:complaints@enabel.be) cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

## **4 Annexes**

### **4.1 Annexe 1 : Spécification Techniques**

#### **4.2 Conditions générales**

Les fournitures doivent être neuves et garanties d'origine. Elles doivent être exemptes de tout vice ou défaut qui pourrait nuire à leur apparence et à leur bon fonctionnement, et elles doivent être conformes au point 4.3.

#### 4.3 Caractéristiques techniques du matériel à fournir :

Désignation	Spécifications techniques minimales	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
Certificat de Pré base	Certificat de Pré base en carton (15 cmx10), de couleur blanche, barrée d'une diagonale violette avec le sceau de l'Etat. Conforme aux normes en vigueur.	
Certificat de base	Certificat de base en carton (15 cmx10), de couleur blanche, avec le sceau de l'Etat. Conforme aux normes en vigueur.	
Certificat de R 1	Certificat de R 1 en carton (15 cmx10), de couleur bleue, avec le sceau de l'Etat. Conforme aux normes en vigueur.	
Certificat de R 2	Certificat de R 2 en carton (15 cmx10), de couleur rouge, avec le sceau de l'Etat. Conforme aux normes en vigueur.	
Fiches d'analyses	Fiches d'analyses <i>Papier fort en carton blanc A4 les faces contenant les caractéristiques, de l'échantillon, analyses à effectuer</i>	
Papiers Buvard de couleur blanche rectangulaire	Papiers Buvard de couleur blanche rectangulaire	
Papiers buvard plat de couleur grise	Papiers buvard plat de couleur grise	
Sachet plastique	Sachet plastique 100 microns différents emballage (200 g à 2 kg)	
Carton de 100 Boîtes de germination	Carton de 100 Boîtes de germination Fonds H55, 180x120x55 mm	
Carton de 100 Couvercles boîtes de germination	Carton de 100 Couvercles boîtes de germination H15, 180x120x15 mm	
Paires de gants	Paires de gants Souples et lavables, polyvalents et résistants aux produits chimiques	

#### 4.4 Annexe 2 : Fiche d'identification

<b>Dénomination</b>	
<b>Numéro D'entreprise</b>	
<b>Numéro De Tva</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Nom Personne De Contact</b> <b>Téléphone</b> <b>Courriel</b>	
<b>N° De Compte Pour Les Paiements</b>	
<b>Institution Financière</b>	
Date	Signature Du Représentant Autorisé

#### **4.5 Annexe 3 : Formulaire d'offre – prix**

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux dispositions du CSC MRT22001-10206, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le CSC MRT22001-10206 et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Les prix unitaires et les prix globaux de chacun des postes de l'inventaire sont établis en respectant la valeur relative de ces postes par rapport au montant total de l'offre. Tous les frais généraux et financiers, ainsi que le bénéfice, sont répartis sur les différents postes proportionnellement à l'importance de ceux-ci.

La taxe sur la valeur ajoutée fait l'objet d'un poste spécial de l'inventaire, pour être ajoutée au montant de l'offre. Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public conformément aux dispositions du MRT22001-10206, aux prix suivants, exprimés en MRU et hors TVA :

Pourcentage TVA : .....%.

En cas d'approbation de la présente offre, le cautionnement sera constitué dans les conditions et délais prescrits dans le cahier spécial des charges.

L'information confidentielle et/ou l'information qui se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux est clairement indiquée dans l'offre.

Afin de rendre possible une comparaison adéquate des offres, les données ou documents mentionnés << ci-dessous ou au point ..., dûment signés, doivent être joints à l'offre.

Le soumissionnaire déclare sur l'honneur que les informations fournies sont exactes et correctes et qu'elles ont été établies en parfaite connaissance des conséquences de toute fausse déclaration.

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à ..... le .....

**Offre financière**

N°	DESCRIPTION	UNITÉ	QTÉ	PRIX UNITAIRE (MRU HTVA)	PRIX TOTAL (MRU HTVA)
1.	Certificat de Pré base	Pièce	3000		
2.	Certificat de base	Pièce	7000		
3.	Certificat de R 1	Pièce	20000		
4.	Certificat de R 2	Pièce	30000		
5.	Fiches d'analyses	Pièce	1000		
6.	Papiers Buvard de couleur blanche rectangulaire	Pièce	1000		
7	Papiers buvard plat de couleur grise	Pièce	1000		
8	Sachet plastique	Pièce	1000		
9	Carton de 100 Boîtes de germination	Pièce	10		
10	Carton de 100 Couvercles boîtes de germination	Pièce	10		
11	Paires de gants	Pièce	100		
	<b>TOTAL* HTVA (MRU) :</b>				<b>MRU</b>
	<b>TVA :</b>				<b>MRU</b>

DATE :	
SIGNATURE AUTORISÉE :	

< Le soumissionnaire est censé avoir inclus dans ses prix < tant unitaires que < globaux tous les frais, taxes, mesures et charges quelconques inhérents à l'exécution du marché, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée. Sont notamment inclus dans les prix :

1° les frais d'emballage, chargement, transport, transbordement, déchargement intermédiaire, assurance, dédouanement < à l'exportation, livraison, déchargement, déballage et mise en place au lieu de livraison, à condition que les documents du marché mentionnent le lieu exact de livraison ;

2° les coûts relatifs à la documentation éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur ;

4° les coûts relatifs au montage, à l'installation et à la mise en service (le cas échéant) ;

5° les coûts relatifs la formation nécessaire à l'usage (le cas échéant) ;

< 6° les droits de douane et d'accise.

< Tous les prix sont < DDP (Delivery Duty Paid) — Incoterms 2020 Chambre de Commerce Internationale 2.

## 4.6 Annexe 4 : Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
  - 1° participation à une **organisation criminelle**;
  - 2° **corruption**;
  - 3° **fraude**;
  - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
  - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
  - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
  - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
  - 8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale**, c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019  
[https://www.enabel.be/app/uploads/2022/11/Exploitation\\_Abus\\_Sexuel\\_-\\_Policy\\_FR.pdf](https://www.enabel.be/app/uploads/2022/11/Exploitation_Abus_Sexuel_-_Policy_FR.pdf) ;
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019  
[https://www.enabel.be/app/uploads/2022/11/Fraude\\_Corruption\\_Policy\\_FR.pdf](https://www.enabel.be/app/uploads/2022/11/Fraude_Corruption_Policy_FR.pdf)
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.  
La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;

6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.
7. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières - version consolidée : [https://finances.belgium.be/fr/sur le spf/structure et services/administrations generales/tr%C3%A9sorerie/services-et-activit%C3%A9s-0](https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/services-et-activit%C3%A9s-0)
8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

J'ai/nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public, ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je déclare/nous déclarons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date :

Localisation :

Signature

## 4.7 Annexe 5 : Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

#### 4.8 Annexe 7 : MANDAT / PROCURATION

Je, soussigné(e) **[Nom et Prénom]**,  
Demeurant à **[Adresse complète]**,  
Agissant en qualité de **[Votre fonction]**,  
Déclare, par la présente, donner pouvoir à **[Nom et Prénom du mandataire]**,  
né(e) le **[Date de naissance]**, demeurant à **[Adresse complète]**, titulaire de  
la pièce d'identité n° **[Numéro de la pièce d'identité]**, pour me représenter  
dans le cadre du marché **MRT22001-102026 - Marché de Fourniture de  
Consommables de laboratoire d'analyse de semencesniveau des  
wilayas d'intervention de Enabel en Mauritanie.**

Ce mandat confère à la personne désignée le pouvoir de déposer toutes pièces  
annexes et justificatives requises et de signer tous documents ou fichiers  
nécessaires dans le cadre du marché cité ci-dessus.

Fait à **[Lieu]**, le **[Date]**

**Signature du mandant**

**[Nom et Prénom]**

**Signature du mandataire**

**[Nom et Prénom]**

Précédée de la mention manuscrite :

« **Bon pour acceptation du mandat** »

**Documents en annexe :**

- **Registre de commerce / NIF / Tout autre document requis**